

# Compte rendu

## Comité de Pilotage de l'Accueil de loisirs d'Agnetz

**Mardi 29 septembre 2020**

**Présents :** *Mme Beaufrils Maire-Adjointe en charge du périscolaire et de la DSP notamment, Mme Corbillon Maire-Adjointe en charge des affaires sociales et de la DSP notamment, Mme Feli conseillère municipale et membre de la commission D.S.P, Mme Bulties conseillère municipale et membre de la commission D.S.P, M. Gadret Directeur Adjoint de l'ILEP, M. Cusserne Directeur de l'école du Parc, Mme Carpentier représentante de parents d'élèves, Mme Rodrigues représentante de parents d'élèves, Mme Bogemans représentante de parents d'élèves, Mme Beaudrais-Denize représentante de parents d'élèves, M. Rochat coordinateur de secteur à l'ILEP et M. Levouin directeur de l'accueil de loisirs pour l'ILEP.*

**Excusés :** *M. Ansart Maire de la commune, M. Durand Directeur Général des Services, M. Hebert Conseiller Municipal membre de la commission DSP, M. Bompierre Directeur de l'école du Petit Prince, Mme Clermont représentante de parents d'élèves*

La séance est ouverte à 17h38.

M. Levouin présente l'ordre du jour et excuse les personnes citées ci-dessus. Un tour de table est proposé pour que chaque participant puisse se présenter.

L'ordre du jour qui est le suivant :

- ✓ Présentation du comité de pilotage et des membres
- ✓ Présentation des travaux réalisés dans l'école
- ✓ Présentation du bilan de janvier à juin 2020
- ✓ Présentation du bilan de l'été 2020
- ✓ Le projet d'animation à venir de septembre à décembre 2020
- ✓ Questions et demandes diverses

### **Présentation du comité de pilotage en lien avec le plan Mercredi :**

M. Gadret explique que le comité de pilotage a lieu 2 à 3 fois dans l'année (septembre, décembre et juin).

M. Gadret précise que le comité de pilotage s'inscrit dans le cadre du PEDT « PLAN MERCREDI ». Cet organe de consultation doit permettre à l'ensemble des acteurs du temps de l'enfant de se rencontrer et d'échanger : élus, directeurs d'écoles, parents et encadrants des enfants.

### **Présentation des travaux réalisés par la commune dans l'école du Parc :**

M. Levouin présente les travaux réalisés à savoir :

- Réfection des peintures murales des locaux du périscolaire et du bureau de l'animation.
- Réfection des peintures murales et du sol de l'ancienne classe nommée « salle polyvalente » à l'entrée de l'école.
- Installation de nouveaux robinets et de nouveaux lavabos (plus grands) dans les WC du préau.

M. LEVOUIN remercie la commune pour ces travaux qui sont très agréables et facilitent au quotidien, notamment pour les nouveaux lavabos. Il précise que les travaux des WC seront terminés lors des vacances de la Toussaint avec l'installation d'un nouveau lavabo et de deux robinets dans chaque bloc WC. Mme Bulties et M. Cusserne émettent également leur satisfaction pour ces travaux.

### **Présentation du bilan de janvier à juin 2020 :**

M. Levouin explique que la fréquentation avant la période de confinement était stable, que ce soit sur les accueils périscolaires, la restauration scolaire ou l'accueil des mercredis et des vacances. Une légère augmentation a été constatée sur l'accueil de loisirs de février et sur le séjour au ski.

Le projet d'animation qui avait comme thème « les mondes imaginaires » a été reporté de septembre à décembre 2020, à la suite du confinement lié à la crise du COVID 19.

M. Levouin reprecise que les repas du lundi 9 mars, premier jour de fermeture des écoles, n'a pas été facturé aux familles.

M. Levouin explique ensuite la réouverture progressive des écoles. Durant cette période, il a fallu s'adapter aux protocoles qui ont été modifiés à plusieurs reprises. Ces nombreux changements ont été source de stress pour les encadrants et nécessités une grande adaptation dans un temps relativement court.

Il remercie les équipes d'enseignants pour leur collaboration sur cette période et constate que cela a renforcé les liens entre l'équipe d'animation et ces derniers.

M. Bulties complète ces propos et explique que l'équipe éducative dans sa globalité (enseignants et animateurs/personne de service) a fait du mieux qu'elle pouvait.

### **Remarques et questions :**

*-Mme Carpentier fait remonter le fait que certains animateurs portent mal les masques.*

M. Levouin explique que des rappels ont été faits à ce sujet et qu'il est vigilant sur ce point. M. Gadret ajoute que l'ILEP est soucieuse que les encadrants respectent rigoureusement les consignes sanitaires et qu'en cas de manquement grave, ils s'exposent à des sanctions.

### **Bilan de l'été 2020 :**

M. Levouin présente le bilan estival de l'accueil de loisirs. Le bilan de fréquentation est satisfaisant avec 125 enfants accueillis en juillet et 85 en août 2020. Ces chiffres sont en légère baisse en comparaison de 2019, le contexte de la crise sanitaire ayant perturbé le quotidien des familles (congés, départ en vacances...).

### **Les satisfactions de l'été :**

- Bonne fréquentation de l'accueil de loisirs d'Agnetz en comparaison des autres centres du secteur de l'ILEP
- Respect du protocole sanitaire et des consignes
- Une équipe de vacataires stable depuis 3 ans, ce qui facilite le quotidien et le fonctionnement du centre. Une partie des animateurs vacataires habitent la commune (bon travail de réseau).
- Bonne entente et cohésion dans l'équipe d'animation
- Maintien des sorties
- Bonne dynamique et respect des plannings sur tous les groupes d'âges
- De nombreux enfants inscrits au séjour à la mer et au séjour apprenant à la montagne (22 enfants).

### **Les difficultés rencontrées :**

- Confirmation tardive de l'autorisation d'ouverture de la structure par les autorités
- Adapter la vie du centre au protocole sanitaire (temps de préparation des activités plus long ; désinfection systématique des objets utilisés par les enfants)
- Un centre trop grand et difficile à embellir correctement avec les créations des enfants
- Annulation d'une sortie pour cause de mauvais temps (remplacée)
- Arrêt maladie d'une animatrice les 3 derniers jours du centre

### **Remarques et questions :**

*- Mme Bogemans demande pourquoi l'annonce du séjour d'Août a été si tardive ?*

M. Gadret lui répond que l'ILEP a dû s'organiser dans un temps très court car les directives de mise en place du dispositif « séjour apprenant » par le gouvernement ont été tardives. Habituellement, les séjours sont prêts au moins 6 mois à l'avance et sont annoncés environ un mois et demi avant le premier jour.

*- M. Denize demande pourquoi certains enfants n'ont pas pu participer au séjour à la mer du mois de Juillet ?*

M. Gadret explique que la politique de l'ILEP est de laisser aucun enfant sur le côté et de répondre le plus possible aux demandes des familles Néanmoins, les places disponibles sont parfois limitées.

M. Levouin explique que l'ILEP a pu débloquer 2 places nécessaires pour le séjour à la mer.

*- Mme RODRIGUES l'interpelle et précise que ses enfants sont restés sur liste d'attente.*

M. LEVOUIN confirme les propos de Mme Rodrigues et argumente en précisant que 5 enfants n'ont pas pu partir au séjour à la mer car les 2 gîtes loués par l'ILEP étaient complets. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée avec les acomptes demandées pour réserver le séjour. Les places de séjour sont réactualisées d'une année à l'autre afin d'être au plus proche des demandes des familles.

*- Mme Carpentier demande si la participation de la commune au coût du séjour est la même sur le séjour au ski et le séjour à la mer ?*

M. Gadret répond que non, la participation par enfant de la commune est supérieure sur le séjour ski. Le coût du séjour ski est bien supérieur à celui du séjour mer.

*- Mme Bogemans trouve que le thème « Harry Potter » de cet été n'était pas adapté aux plus jeunes qui ne connaissent pas nécessairement ce film. Elle prend exemple sur l'organisation d'un quizz sur le film à l'accueil de loisirs en Aout à Breuil. Son enfant s'était ennuyée car elle n'avait aucune référence.*

M. Rochat lui répond que les animateurs essaient d'adapter au mieux les activités aux enfants mais que ce type de situation peut se produire. Il regrette que l'enfant se soit ennuyée.

*- Mme Carpentier intervient est précise que son enfant a eu du mal à s'endormir le soir même après que les enfants ont vu « Harry Potter, à l'école des sorciers » au cinéma.*

M. Levouin précise que le film était adapté aux enfants dès l'âge de 6 ans et que chaque enfant interprète les films différemment.

*- Mme Carpentier propose que l'ILEP se rapproche de la coordinatrice du Cinéma du Clermontois car il est dommage que les enfants aillent au cinéma à l'ASCA alors qu'il y a une structure équivalente sur le territoire.*

M. Levouin précise que les enfants sont allés au cinéma à l'ASCA pour plusieurs raisons. D'une part, le matin de cette journée, le groupe était au plan d'eau du Canada et d'autre part l'ASCA peut privatiser la salle de cinéma pour le centre avec l'horaire et le film souhaités par l'accueil de loisirs. Ce qui permet d'aller visionner des films en rapport avec le thème du projet d'animation.

*- Mme Carpentier, pense qu'il est possible d'avoir le même partenariat avec le cinéma du Clermontois.*

M. Levouin prendra contact avec cette personne afin de se renseigner. Mme Corbillon se propose de donner le contact de cette personne.

*- Mme Carpentier pense qu'il serait bien d'organiser davantage de grand jeu pendant le centre de l'été.*

M. Levouin explique que l'équipe d'animation propose un grand jeu par semaine et par tranche d'âges. Actuellement, les grands jeux nécessitent également d'être adaptés aux contraintes sanitaires ce qui complexifie la tâche de l'équipe.

*- Mme Carpentier demande que cela soit plus explicite les plannings d'activités.*

M. Levouin fera un effort de communication pour mettre davantage en valeur les grands jeux sur les plannings d'animation.

## **Présentation des projets à venir et de la période de septembre à décembre 2020 :**

M. Levouin présente le fonctionnement de septembre à décembre avec la reprise « normale » des activités dans le respect du protocole sanitaire lié au Covid. Le projet d'animation « mythes et légendes » initialement prévu de janvier à juin a été reporté sur la période de septembre à décembre.

Les encadrants ont été sensibilisés au respect du nouveau protocole sanitaire, notamment le port du masque.

Une réflexion a actuellement lieu entre animateurs pour créer un journal sur le « service animation » mais rien n'est figé pour le moment. Ce projet est au stade de la réflexion.

*-Mme Denize-Beaudrais propose qu'une rubrique « activités » chez les maternelles soit créée pour informer les parents.*

*-Mme Feli interpelle M. Levouin et lui explique que la maîtresse l'a informée qu'un enfant se plaignant de maux de ventre n'a pas été pris en charge par l'équipe d'animation, bien que celui-ci l'a dit à un animateur.*

M. Levouin explique que cette situation a été gérée par lui-même. En effet, une enfant est venue le voir à la sortie de la cantine à 13h45 pour l'informer qu'elle avait mal au ventre après avoir mangé le dessert (tarte multi fruits). Ne présentant pas de symptômes particuliers (teint blanc, fièvre, etc.), M. Levouin a demandé à l'enfant de rejoindre son groupe qui remontait dans la classe et qu'il reviendrait voir l'enfant après avoir traité quelques urgences. Il est retourné voir la maîtresse dans la classe 15/20 min après. La maîtresse avait fait le nécessaire et appelé les parents. M. Levouin a aussi contacté les parents pour échanger sur le sujet. Ces derniers suspectaient éventuellement une « intolérance » alimentaire aux fruits acides.

M. Levouin précise qu'il a échangé sur le sujet avec la maîtresse car celle-ci ne comprenait pas que ce soit à elle d'appeler les parents. M. Levouin argumente et explique ce genre de situation sur le « fil » au moment du transfert des enfants entre l'accueil de loisirs et l'école est délicat à gérer. L'état de l'enfant peut s'améliorer sans qu'il soit nécessaire de prévenir la famille. Ce type de situation se produit également de l'école vers l'accueil de loisirs.

M. Gadret explique des feuilles de liaisons peuvent être mise en place afin de faciliter la communication entre les professeurs et les animateurs. Il va transmettre ce document à M. Levouin pour qu'il le mette en place.

*- Mme Feli explique qu'il lui a été rapporté qu'un animateur ou une animatrice a interdit aux enfants d'aller au WC en début d'année scolaire.*

M. Levouin s'étonne de cet incident. Tout en sachant que les enfants vont au WC en sortant des classes et à 13H45 avant de revenir dans les classes.

M. Gadret trouve que si cet incident s'est réellement produit, c'est inadmissible. Il demande que cela d'en rediscuter avec l'équipe d'animation pour éclaircir la situation.

*- Mme FELI est satisfaite de la communication de la structure, notamment les mails de rappel pour les sorties avec les horaires.*

*- Mme Bogemans explique que certains parents s'interrogent sur le fait que les restes alimentaires soient donnés à des éleveurs de poules car ce sont des repas payés avec leur argent.*

*- Mme Beaudrais-Denize demande s'il est envisageable que les enfants repartent avec leurs desserts non consommés dans des « doggy bag » par exemple ?*

M. Gadret explique que cela n'est pas possible pour les denrées alimentaires périssables. Cependant, cela pourrait être autorisé pour les fruits.

M. Bulties émet des réserves car il est risqué de mettre de la nourriture ou de l'eau dans les cartables des enfants en cas de contact avec les cahiers ou les livres. La gestion du moment pendant lequel ils pourraient consommer est également complexe.

*- Mme Carpentier demande s'il est possible de faire les repas sur place afin de valoriser les circuits courts et de meilleures qualités ?*

M. Gadret précise que l'ILEP n'a pas connaissance de cuisine sur place dans le département. Cela engendrerait des frais d'investissements importants qu'il est difficile d'évaluer. Faire la cuisine sur place est bien plus contraignant que la gestion d'une liaison froide.

De plus, les prestataires de repas sont soumis à la loi « **EGALIM** » qui oblige les entreprises à se fournir en circuit court local et de bonne qualité.

Il précise que les informations du prestataire NEWREST peuvent être communiquées aux parents.

M. Levouin précise que ces informations ont déjà été envoyées à l'APEAH en début d'année scolaire 2019-2020. Il propose de transmettre le mail à Mme BEAUDRAIS-DENIZE.

*- Mme Denize Beaudrais demande si les parents peuvent participer à la commission cantine ?*

M. Rochat explique des parents participent à la commission cantine à Breuil le Vert et que cela est possible à Agnetz.

M. Levouin se propose de faire un appel à candidature et précise que la commission aura lieu en journée.

*- Mme Denize-Beaudrais demande si le compte rendu de comité de pilotage peut être communiqué auprès des familles ?*

M. Gadret lui répond que cela est possible à partir du moment où c'est un souhait commun entre la commune et l'ILEP. Le compte rendu peut être communiqué sur le portail familles et le site de la mairie, si la mairie est d'accord.

*- Mme Denize-Beaudrais demande si un trombinoscope des parents représentants des parents du comité de pilotage peut être réalisé et communiqué sur le portail familles ?*

Cela sera fait.

La séance est levée à 19h19.